

Motion du 6 juin 2012 de MM. Jean-Paul Guisan, Olivier Fiumelli, Guy Dossan, Mme Florence Kraft-Babel, MM. Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Olivier Baud, Tobias Schnebli, Stefan Kristensen, Julien Cart, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Lionel Ricou, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Jean-Philippe Haas, Pascal Spuhler et Mme Danièle Magnin: «Ars genevensis et helvetica magnifica».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 11 avril 2018, dans le rapport M-1032 A)

MOTION

Considérant:

- que les œuvres des compositeurs genevois constituent un patrimoine aussi riche qu'insoupçonné ou méconnu, ce qui vaut aussi pour les compositeurs suisses, souvent à tort, nul n'étant (toujours) prophète en son pays;
- que, du temps d'Ernest Ansermet, l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) inscrivait régulièrement à ses programmes des pages de compositeurs genevois, les vivants aussi bien que ceux qui étaient décédés. La plaquette rédigée pour les 50 ans de l'orchestre, en 1968, propose une liste bien fournie de compositeurs genevois, ou naturalisés, joués lors des concerts ou des enregistrements;
- que, dans la mesure où ces œuvres sont inconnues du public, même le plus averti, il est logique que la demande ne viendra pas de ce dernier qui ne se doute pas que des trésors dorment dans les bibliothèques musicales du pays et ne demandent qu'à le réjouir en lui procurant le plaisir de la découverte;
- qu'il revient, par conséquent, aux autorités de veiller à ce que le patrimoine local et régional ne tombe pas dans l'oubli, à savoir de le promouvoir et de le faire (re)découvrir – à l'instar de ce qui est fait et qui va de soi pour l'architecture, la peinture, les arts visuels, la recherche archéologique, les investigations historiques, etc.;

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier les solutions les plus adéquates pour favoriser la sauvegarde du patrimoine musical genevois ou suisse et sa mise à disposition du public, notamment en étudiant la possibilité de constituer, avec l'aide d'autres collectivités publiques ou partenaires privés, un fonds (qui pourrait être intitulé Fonds «Ars genevensis et helvetica magnifica») permettant:

- d'encourager des musiciens, formations ou orchestres, à interpréter en public des œuvres genevoises ou liées à Genève, en particulier de compositeurs ayant disparu ou dont les œuvres n'ont pas encore fait l'objet d'enregistrements sonores accessibles au public;
- d'encourager un enregistrement de qualité professionnelle de ces concerts/œuvres et/ou, si des enregistrements sont disponibles sur d'anciens supports audio en cours de dégradation, d'encourager leur sauvegarde et leur restauration;
- d'encourager la mise à la disposition du public de ces œuvres (partitions et/ou enregistrements sonores), plus particulièrement à destination des discothèques municipales, écoles publiques, conservatoires de musique, etc.